



Bruxelles, le 2 juillet 2018  
(OR. en)

EUCO 9/18  
COR 5 (fr)

CO EUR 9  
CONCL 3

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (28 juin 2018) - Conclusions

---

Page 7 , point 16, avant-dernière ligne, le membre de phrase "le renforcement de l'OMC en tant qu'institution, y compris pour ce qui est de **sa transparence et de sa fonction de surveillance**" est à remplacer par "le renforcement de l'OMC en tant qu'institution, y compris pour ce qui est de **sa fonction en matière de transparence et de surveillance**".

Page 8, point 18, avant-dernière ligne, le membre de phrase "y compris celles **mettant en cause** la politique agricole commune" est à remplacer par "y compris celles **qui remettent en cause** la politique agricole commune".

Page 10, le point 23 est à remplacer par le texte suivant:

"Le Conseil européen accueille très favorablement et soutient résolument l'accord intervenu entre l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Grèce sur la question du nom. Cet accord, **ainsi que** celui intervenu entre la Bulgarie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine concernant le traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, constitue **un très bel exemple à suivre par d'autres dans la région pour renforcer les** relations de bon voisinage."

Page 10, point 25, 3<sup>e</sup> ligne, les termes "**admettre** sa responsabilité" sont à remplacer par "**accepter** sa responsabilité".

---